

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY
CDV/CT

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 391.2025
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

16 RUE DU PRESIDENT BRISSON

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise SEIP 4 allée des Dévodes – 91160 SAULX LES CHARTREUX Pour le compte de GRDF,

CONSIDÉRANT que les travaux de création d'un branchement Gaz sur voirie ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

A R R È T E

Du lundi 03 novembre au jeudi 27 novembre 2025 inclus :

16 RUE DU PRESIDENT BRISSON

Article 1 :

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

En cas d'alternance du stationnement, les places situées en face du chantier devront être immobilisées pour permettre une circulation fluide des véhicules dans les deux sens.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

Article 2 :

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise.
La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

Article 3 :

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

Article 4 :

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise SEIP 4 allée des Dévodes – 91160 SAULX LES CHARTREUX pour le compte de GRDF,

Article 5 :

M. le Commissaire de Police,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,
M. le Chef de Service de la Police Municipale,
M. le Directeur Général des Services,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit : A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 30/10/2021

Jean-Pierre DAUX

~~Adjoint au Maire~~

Délégué aux transports, à la voirie et aux
télécommunications et aux bâtiments communaux



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SEIP

Adresse : 4 ALLÉE DES DEVODES

Code postal : 91160 Localité : SAULX LES CHARTREUX Pays : France

Nom contact : KASIBORSKI Prénom contact : LOUIS

Téléphone : 0664730254 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays : _____

Courriel : 2540087863.254201DAC09.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : GRDF

Adresse : RUE LAVOISIER

Code postal : 95300 Localité : PONTOISE Pays : France

Nom contact : NICOLAS Prénom contact : CAROLE

Téléphone : 0787010565 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : RUE DU PRESIDENT BRISSEON

Code postal : 95160 Localité : MONTMORENCY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : Extension 40m PEØ63 sur du PEØ125 + 1BI G16-25m3/h

Date prévue de début des travaux : 03/11/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 21

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 21 Date de début de réglementation 03/11/2025

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empietement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC_P1_V5_v1.02)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation(*à préciser par sens*) :

Stationnement interdit sur 50m de chaque côté de la chaussée

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise

Dénomination : SEIP

Adresse : 4 ALLÉE DES DEVODES

Code postal : 91160 Localité : SAULX LES CHARTREUX Pays : France

Nom contact : KASIBORSKI Prénom contact : LOUIS

Téléphone : 0664730254 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays : _____

Courriel : lkasiborski@seip-tp.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : _____

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 13/10/2025

Nom : Bris Prénom : Séverine

Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

